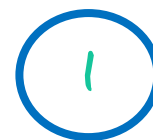


Objet et Genèse de l'Association



L'Association a pour objet (article n°2 de ses statuts), de :

Statuts réactualisés le 04/12/2012

Cette Association a pour objet de prévenir et de combattre, sous toutes ses formes, l'exclusion sociale et les processus de marginalisation, prioritairement dans le département du Val d'Oise.

A cette fin, elle s'engage, au bénéfice des publics qu'elle accueille, à :

- Prévenir la délinquance,
- Développer toute action ou dispositif favorisant la prévention de la récidive et l'insertion des personnes sortants d'incarcération,
- Promouvoir et développer les peines alternatives à la détention et les mesures d'aménagement de peine,
- Participer à l'éducation, l'accompagnement, la réinsertion de tout public en difficulté,
- Réaliser toute mission visant l'insertion par l'hébergement, le logement, la formation, le travail, la santé...

L'Association a par ailleurs pour but d'encourager et développer l'éducation populaire.

Genèse de l'Association

L'Association Espace Social Pour l'Education la Réinsertion Et la Réflexion (ESPERER 95) a été fondée en février 1979 dans le but de : proposer des animations et des actions de prévention en maison d'arrêt, mettre en place des actions de sensibilisation sur la population et l'univers carcéral auprès du grand public et de venir en aide à des hommes très démunis qui sortaient de prison et se retrouvaient à la rue.

Ce soutien auprès des personnes « sortant de prison » se concrétise en 1981 par la mise en place d'une première réponse d'hébergement agréée en structure professionnelle dès 1982 au travers de la création du Centre d'Hébergement de Réadaptation Sociale l'Hermitage. L'association va ensuite s'engager sur la voie de la professionnalisation en développant des actions tournées vers l'accueil et la prise en charge de publics sous main de justice : visiteurs de prison, contrôle judiciaire socio éducatif, chantiers extérieurs... En 1993, l'association élargit son champ d'intervention à l'ensemble des personnes confrontées à des situations d'exclusion (femmes victimes de violences conjugales, familles expulsées, ménages à la rue, toutes personnes conjuguant des handicaps sociaux et se trouvant en situation d'exclusion et/ou de précarité...) en créant des dispositifs et des structures d'hébergement d'urgence ou temporaire, des lieux d'accueil et en participant à la création de structures de réflexion (UDASHI...)...